

Le 5 octobre 2021

Soumis à :

L'HONORABLE GEORGE HICKES,

MINISTRE DES FINANCES

MINISTRE RESPONSABLE DE

LA COMMISSION DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Rapport annuel de la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut pour 2020-2021

Au nom de la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut, je suis heureux de présenter le rapport annuel et les états financiers vérifiés des activités de la Commission pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2021.

Ce rapport est soumis conformément à l'article 9(1) de la *Loi sur les boissons alcoolisées* du Nunavut.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Tony Abma', written in a cursive style.

Président
Commission des alcools et du cannabis du Nunavut

ÉNONCÉ DE MISSION :

La mission de la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut est de cultiver un environnement qui guide et réglemente la consommation légale et responsable de l'alcool et du cannabis au Nunavut.

Obligations et pouvoirs de la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut :

1. Toutes les décisions de la Commission doivent être prises et ses activités menées conformément à la *Loi sur les boissons alcoolisées* du Nunavut et au *Règlement*, la *Loi sur le cannabis du Nunavut* et au *Règlement*, et à toute autre loi applicable et politiques de la Commission.
2. Le ministre est autorisé à établir des directives qui sont en accord avec la *Loi sur les boissons alcoolisées* et la Commission doit agir conformément à ces directives.
3. La Commission doit contrôler :
 - a. la conduite des titulaires de licence;
 - b. la gestion et l'équipement des lieux visés par une licence;
 - c. les conditions qui régissent la vente ou la consommation d'alcool dans les lieux visés par une licence.
4. La Commission est autorisée :
 - a. à émettre, renouveler et transférer des licences;
 - b. après une audience, à annuler ou suspendre des licences;
 - c. à offrir au ministre des conseils généraux sur les questions relatives aux politiques, à la législation et à l'administration liées à la vente, la distribution et la consommation d'alcool;
 - d. à établir des règles ou des ordonnances régissant ses procédures.
5. La Commission doit agir à titre d'instance d'appel impartial pour les titulaires de licence dans le cas du non-renouvellement de licences de cannabis par le surintendant des licences (Cannabis).
6. La Commission doit agir à titre d'instance d'appel impartial pour les titulaires de licence dans le cas d'imposition de modifications, de suspensions et d'annulations de licences de cannabis par le surintendant des licences (Cannabis).

Autorité :

Loi sur les boissons alcoolisées, article 6

Loi sur le cannabis, par.13, 16

Membres de la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut : 2020-2021

Les membres de la commission sont nommés pour un mandat de deux ans.

TERRY DOBBIN, président, Iqaluit

Nommé : le 18 mai 2016

Président nommé : le 5 octobre 2017

Renommé Président : le 18 mai 2018

Renommé Président : le 18 mai 2020

Miranda Atatahak, membre, Kugluktuk

Nommée : le 5 octobre 2017

Renommée : le 5 octobre 2019

Robert Jancke membre, Cambridge Bay

Nommé : le 18 mai 2016

Renommé : le 18 mai 2018

Renommé : le 18 mai 2020

Qilak Kusugak, membre, Iqaluit/Rankin Inlet

Nommé : le 5 octobre 2017

Renommé : le 5 octobre 2019

Leesa Ikkidluak, membre, Pond Inlet/Iqaluit/Kimmirut

Nommée : le 30 novembre 2007

Renommée : le 9 novembre 2009

Renommée : le 20 septembre 2011

Renommée : le 20 septembre 2013

Renommée : le 5 octobre 2015

Renommée : le 5 octobre 2017

Renommée : le 5 octobre 2019

Nancy Mike, membre, Iqaluit

Nommée : Le 15 janvier 2021

Valerie Young, membre, Sanikiluaq

Nommée : Le 15 janvier 2021

Profils des membres de la commission

Terry Dobbin (président)

Résident du Nunavut depuis plus de 20 ans, Terry fait bénéficier à la commission des alcools et du cannabis du Nunavut son grand engagement dans la collectivité. Ancien conseiller municipal d'Iqaluit, Terry a siégé aux comités de la ville d'Iqaluit et du gouvernement du Nunavut. Il a été coprésident du comité de développement économique de la ville, impliqué dans l'élaboration du plan de développement économique communautaire de la ville d'Iqaluit et du plan stratégique de la ville. Durant ses mandats au conseil, il s'est appliqué à améliorer l'infrastructure de la ville et à traiter les préoccupations liées à la pénurie de logement.

En raison de ses fonctions à la municipalité, et de ses nombreux déplacements au Nunavut dans les régions de Baffin, du Kitikmeot et du Kivalliq, M. Dobbin a une grande connaissance des problèmes locaux et des possibilités qu'offre le développement communautaire responsable. Avant d'intégrer la NWT & Nunavut Chamber of Mines, il travaillait pour Northern News Services basé à Iqaluit. Par ailleurs, il possède et exploite une petite entreprise dans la capitale du territoire.

Terry est titulaire d'un baccalauréat en arts de l'Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton), d'un diplôme en sciences sociales du Champlain Regional College (Lennoxville, Québec), et d'un diplôme en droit de l'Academy Canada (Corner Brook, Terre-Neuve-et-Labrador). Dans ses temps libres, il pêche, joue à la guitare et au hockey.

Leesa Ikkidluak (Sowdluapik)

Leesa a grandi à Pangnirtung, au Nunavut, mais réside maintenant à Kimmirut. En 2000, elle a entamé sa carrière au sein du Gouvernement du Nunavut. Depuis, elle a été coordonnatrice des déplacements, spécialiste du perfectionnement du personnel et agente des finances pour le ministère de la Santé et des Services sociaux à Iqaluit, ainsi qu'agente de réinstallation du personnel pour le ministère de l'Éducation, Opérations scolaires de Qikiqtani à Pond Inlet. Elle travaille maintenant pour le Collège de l'Arctique du Nunavut à titre de coordonnatrice de la réinstallation et des congés des ressources humaines et de l'administration.

À Pond Inlet, Leesa a été membre du conseil de hameau et du comité de la santé et des services sociaux, qui surveille et approuve les demandes de licence d'alcool pour la collectivité. Leesa a été nommée à la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut en décembre 2007 et remplit actuellement son septième mandat.

Qilak Kusugak

Qilak Kusugak, nommé à la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut en 2017, réside actuellement à Rankin Inlet. Qilak est directeur de la mise en œuvre pour

Nunavut Tunngavik Inc. depuis 2015 et a également occupé des postes au sein de l'Association inuite de Kivalliq, du gouvernement du Nunavut et de la Commission d'aménagement du Nunavut.

Qilak a plus de 12 ans d'expérience au sein de la commission, notamment auprès de l'Office des eaux du Nunavut, de la Nunavut Broadband Development Corporation et de la Kivalliq Mine Training Society. Qilak et son épouse, Denise, ont deux adolescents, leur fille Taylor et leur fils Dylan.

Miranda Atatahak

Miranda Atatahak est administratrice de la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut depuis octobre 2017. Élevée à Kugluktuk, Miranda est agente de perfectionnement professionnel dans la collectivité depuis plus de sept ans et est une bénévole active avec un certain nombre d'activités différentes, y compris Nattiq Frolics et le comité de Noël. Miranda est actuellement adjointe au maire du hameau de Kugluktuk. Une partie de son expérience passée en conseil d'administration comprend la Kugluktuk District Education Authority et la Kugluktuk Community Readiness Initiative.

La participation de Miranda en tant que jeune ambassadrice au Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur les boissons alcoolisées* du Nunavut de 2010 à 2012 lui a permis d'acquérir une expérience et une connaissance précieuses de la *Loi sur les boissons alcoolisées*, faisant d'elle un membre important de la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut.

Robert Jancke

Bob Jancke réside dans la région de Kitikmeot au Nunavut depuis plus de 35 ans et est le propriétaire-exploitant de Nanook Woodworking Ltd. à Cambridge Bay, une entreprise de construction, d'entrepreneur général et de gestion immobilière.

Bob est un bénévole actif à Cambridge Bay depuis 1994, notamment en tant que pompier volontaire, entraîneur de hockey mineur, et en soutenant et collectant des fonds pour de nombreuses autres activités pour les jeunes et la collectivité. En tant que propriétaire d'une petite entreprise et d'un bien immobilier, Bob apporte au conseil une précieuse expérience des affaires et de la collectivité et, en mai 2018, a été nommé à son deuxième mandat. Les intérêts de Bob incluent passer du temps avec sa famille, les activités de plein air et la menuiserie.

Nancy Mike

Nancy Mike vit actuellement à Apex/Iqaluit et est mère de trois filles. Nancy travaille en tant qu'associée de recherche : Community & Family Health pour un organisme local à but non lucratif appelé Qaujigiartiit Health Research Centre et prend en charge certains travaux de secours à l'hôpital général de Qikiqtani en cas de besoin.

Nancy a fréquenté le Collège de l'Arctique du Nunavut/Université Dalhousie et a obtenu son

baccalauréat en sciences infirmières en 2015, a travaillé comme infirmière à l'unité des patients hospitalisés de l'hôpital général de Qikiqtani et à la maison des aînés d'Iqaluit. Nancy aime vraiment utiliser sa culture inuite et la langue inuktut dans tout le travail qu'elle fait.

Valerie Young

Valerie Young (Inukpuk) est infirmière psychiatrique communautaire pour le gouvernement du Nunavut dans la région de Kivalliq. Elle a grandi dans les collectivités du Nunavik et du Nunavut (avant que ce ne devienne le Nunavut!) et est maintenant installée à Sanikiluaq où elle offre des services communautaires en santé mentale et dépendances en tant qu'infirmière autorisée. Avant de vivre et de travailler à Sanikiluaq, Valerie était policière pour le Corps régional de police de Kativik au Québec sur la côte de la baie d'Hudson. Après avoir quitté la police, Valerie s'est dirigée dans le domaine des soins infirmiers et a travaillé pour le gouvernement du Nunavut dans la région de Qikiqtaaluk et plus tard pour le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario. Elle a obtenu son diplôme en techniques policières du Collège John Abbott et son baccalauréat ès sciences en soins infirmiers de l'Université Dalhousie. Elle parle couramment le français et l'anglais.

Valerie a été ambassadrice des questions circumpolaires de 2016 à 2019 représentant le Canada et intervenant lors de conférences internationales sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et la santé de la population. Elle a travaillé avec le Centre de recherche en santé Qaujigiartiit pour offrir des ateliers sur la santé sexuelle et le bien-être aux jeunes d'Iqaluit et de Qikiqtarjuak et continue de travailler pour soutenir les jeunes dans des relations saines. En dehors du travail, Valerie aime cuisiner et recevoir des amis avec sa compagne Magalie.

Rôle de la commission

La Commission des alcools et du cannabis du Nunavut (la CACN) est un organisme de réglementation publique établi en vertu de la Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut. La CACN relève du ministre dans son rôle d'instance d'appel impartiale pour le cannabis et dans toutes ses responsabilités et rôles pour l'alcool.

En vertu de la *Loi sur les boissons alcoolisées*, la CACN émet, renouvelle et transfère les licences et tient des audiences de justification qui peuvent mener à la suspension ou l'annulation d'une licence. La Commission est également responsable de contrôler la conduite des titulaires de licence d'alcool, la gestion et les équipements des lieux visés par une licence, ainsi que les conditions selon lesquelles l'alcool peut être vendu ou consommé dans les lieux visés par une licence.

En vertu de la *Loi sur le cannabis*, la CACN agit comme instance d'appel impartial entre le surintendant des licences (cannabis) et les détaillants de cannabis. Contrairement à son rôle en matière d'alcool, la CACN n'est pas responsable de l'émission des licences de cannabis.

L'objectif de la Commission est de cultiver un environnement qui guide et réglemente la consommation légale et responsable de l'alcool et du cannabis au Nunavut. La Commission est d'avis que les titulaires de licence partagent la responsabilité de cette mission et s'engagent à maintenir des liens positifs avec les entreprises et les organismes du Nunavut.

Activités de la Commission

Afin de s'acquitter de ses rôles et responsabilités, la CACN réalise les activités décrites ci-dessous :

Réunions trimestrielles

La Commission tient normalement quatre réunions régulières pendant chaque exercice financier afin de gérer les affaires, les demandes et les problèmes qui lui sont soumises. Une réunion est prévue au mois de mars chaque année pour approuver les renouvellements de licence d'alcool pour le prochain exercice financier, date qui correspond aussi à l'année de la délivrance des licences. En 2020-2021, des réunions ont eu lieu :

Les 16 et 17 juin 2020	Par téléconférence
Du 19 au 22 octobre 2020	En personne, à Iqaluit
Du 11 au 12 janvier 2021	Par téléconférence
Du 8 au 10 mars 2021	Par téléconférence

En raison des préoccupations liées à la Covid-19, trois des quatre réunions ont eu lieu par téléconférence. La réunion du mois d'octobre a eu lieu à Iqaluit en raison de l'obligation légale selon laquelle les membres de la Commission devaient être présents dans un même local pour l'audience de justification prévue.

Demandes additionnelles et vote électronique

Les affaires courantes, comme les demandes de changement des heures d'ouverture, les approbations pour l'achat de types de boissons qui ne sont pas emmagasinés dans les entrepôts du gouvernement et les approbations de permis de circonstance, sont examinées régulièrement et traitées par courriel.

Téléconférences additionnelles

Occasionnellement, une situation trop complexe à régler par décisions électroniques survient : la Commission a tenu une téléconférence supplémentaire le 20 juillet 2020.

Formation et perfectionnement

En février 2021, la Commission a suivi un cours d'une demi-journée par téléconférence traitant de l'administration d'une audience de justification, qui requiert la compréhension de la juridiction de droit et l'autorisation légale, ainsi que de l'équité procédurale. Il s'agissait de la première formation prévue offerte à la Commission depuis 2008.

La Commission continue d'explorer les occasions de formation à distance et en personne sur une base régulière.

Audiences de justification

En vertu de l'article 6(2) (a) de la *Loi sur les boissons alcoolisées*, qui enjoint la Commission à contrôler la conduite des titulaires de licence, la Commission peut exiger que le titulaire de licence comparaisse et explique pourquoi sa licence ne devrait pas être suspendue, annulée ou faire l'objet de conditions ou d'amendes en vertu des articles 35 à 37 de la *Loi sur les boissons alcoolisées* à la suite d'un manquement en traitant avec la Commission ou de plaintes rapportées à celle-ci par la Division responsable de l'application de la loi, lorsque des infractions à la *Loi sur les boissons alcoolisées* ou au *Règlement sur les boissons alcoolisées* de la part des titulaires de licence ont été rapportées.

Titulaire de licence	Date de l'audience de justification	Infraction présumée	Décision de la Commission
Ikaluktutiak Elks 593	Le 6 janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> • A nui au travail d'un inspecteur • N'a pas admis un inspecteur sur les lieux • N'a pas servi la boisson dans son contenant original • N'a pas maintenu un inventaire à jour 	Payer une amende de 5 000 \$ Suspension pour 5 jours Afficher une copie du communiqué de presse à l'entrée de l'établissement/du site
Constation	Le 8 mars 2020	N'a pas fourni les informations requises pour le renouvellement	Audience de justification annulée – informations fournies
Légion royale canadienne 168	Le 10 mars 2020	N'a pas fourni les informations requises pour le renouvellement	Audience de justification annulée – informations fournies
Chartroom	Le 10 mars 2020	N'a pas fourni les informations requises pour le renouvellement	Audience de justification annulée – informations fournies
Ikaluktutiak Elks 593	Le 13 juillet 2020	N'a pas fourni les informations requises pour le renouvellement	Audience de justification annulée – informations fournies

Audiences publiques

Des audiences publiques sont requises pour les nouvelles licences à moins que la Commission n'y renonce, conformément à l'article 28 de la *Loi sur les boissons alcoolisées*.

Aucune audience publique n'a été requise pour les nouvelles licences en 2020-2021.

Perfectionnement des ressources pour aider les titulaires de licence

Règles et procédures en matière d'audiences de justification (Alcool)

Une première ébauche traitant des règles et procédures en matière d'audiences de justification autorisant leur soumission par écrit est complétée. En réponse aux contraintes imposées par la Covid-19, la CACN a examiné des moyens plus flexibles pour aller de l'avant avec les exigences établies par la loi. Des plans en ce sens devraient être mis en place d'ici janvier 2022.

Le fait de permettre qu'une audience de justification soit complètement soumise par écrit pourrait se traduire par :

- une réduction importante des coûts de déplacement;
- la résolution plus rapide des dossiers. Dans le passé, des audiences de justification ont dû être reportées en raison de difficultés liées aux déplacements.

Règles et procédures relatives aux audiences sur le cannabis

En prévision de la délivrance de licences de cannabis, la CACN a élaboré des ébauches préliminaires en matière de règles et de procédures concernant les audiences sur le cannabis. Ce dossier se poursuit en collaboration avec le conseiller juridique de la CACN. Nous prévoyons que cette ressource sera prête pour être traduite d'ici la fin de l'exercice financier 2021-2022.

Façon de procéder au renouvellement de licence

La première ébauche d'un manuel étape par étape pour aider les titulaires de licence à procéder au renouvellement de leur licence est achevé. Nous prévoyons qu'elle sera prête avant le prochain cycle de renouvellement.

Renouvellement de la licence d'alcool

Depuis 2019, la Commission a priorisé trois aspects du processus de renouvellement :

1. Changer la culture de non-respect de la date de soumission des demandes de renouvellement;
2. Rehausser les normes des pratiques exemplaires;
3. Augmenter l'efficacité interministérielle ainsi que pour les titulaires de licence.

Pour plus de détails, veuillez consulter ci-dessous la façon dont la Commission a procédé cette année et au cours des récentes années pour effectuer ces changements.

1. Pour augmenter la conformité de la part des titulaires de licence :

- a tenu des rencontres de renouvellement obligatoires en janvier 2019 et 2020 pour tous les titulaires de licence;
- a fourni un « Manuel d'instruction » prototype en 2020;
- a convoqué des audiences de justification pour les personnes qui ont raté la première date d'échéance obligatoire de février.

2. Pour rehausser les normes des pratiques exemplaires :

- En 2019-2020, la vérification du casier judiciaire pour les propriétaires/décideurs de l'établissement est devenue une exigence pour le renouvellement;

- En 2020-2021, les registres de formation des serveurs sont devenus une exigence pour posséder un établissement. Cette mesure a été instaurée parce que les établissements ne s'assuraient pas que leurs serveurs soient formés dans un délai convenable.

3. Pour augmenter l'efficacité :

- Depuis 2019-2020, nous avons travaillé avec le Bureau du commissaire aux incendies et le ministère de la Santé pour concevoir des lettres annuelles qui énumèrent les établissements qui sont conformes aux exigences en matière de sécurité incendie et de santé publique. Ceci atténue la pression sur le titulaire de licence et les deux bureaux ministériels.
- Nous avons mis à jour annuellement le formulaire de demande de renouvellement pour clarifier et simplifier le processus.

En 2020-2021, nous avons conçu le « Manuel d'instruction » préliminaire traitant du renouvellement des licences d'alcool.

La Commission continue de travailler avec les titulaires de licence pour optimiser ses procédés et pratiques en matière de délivrance de licences et compte apporter d'autres améliorations au cours de la prochaine année.

Conformément à l'article 17 de la *Loi sur les boissons alcoolisées*, toutes les licences émises en vertu de la *Loi sur les boissons alcoolisées* viennent à échéance le 31 mars, à moins d'indication contraire. Les titulaires de licence doivent soumettre annuellement une demande de renouvellement de licence à la Commission, et cette dernière émettra une licence renouvelée valide pour l'exercice financier suivant.

La Commission a renouvelé les licences d'alcool suivantes pour l'année 2020-2021, qui sont valides jusqu'au 31 mars 2022 :

Tableau : Licences renouvelées

Numéro de licence	Nom de l'établissement	Type de licence
001	Salle à manger et salles de banquet du Granite, hôtel boutique Discovery	Licence de salle à manger
003	BPO Elks Lodge, local 570, Iqaluit	Licence d'association
004	Arctic Club et Wolf's Den (Station des Forces canadiennes, Alert)	Licence de cantine
008	Frobisher Racquet Club, Ltd.	Licence d'installations récréatives privées
009	High Arctic Lodge	Licence spéciale

014	Filiale no 168 de la Légion royale canadienne, Iqaluit	Licence d'association
017	Frobisher Inn	Licence d'établissement touristique
018	The Frob Kitchen & Eatery	Licence de salle à manger
019	Le Storehouse Bar & Grill	Licence de salon-bar
020	Arctic Watch Lodge	Licence spéciale
023	L'Association des Francophones du Nunavut	Licence d'association
025	Direction générale de la GRC – mess pour tous les niveaux (Iqaluit)	Licence de cantine
026	Ikaluktutiak Elks Lodge, local 593, Cambridge Bay	Licence d'association
028	Dorset Suites, Huit Tours Ltd.	Licence d'établissement touristique
029	Arctic Haven Lodge, Canadian Arctic Holidays Ltd.	Licence spéciale
030	Filiale no 169 de la Légion royale canadienne, Rankin Inlet	Licence d'association
031	The Snack	Licence de salle à manger
032	Nunavut Brewing Company Ltd.	Licence de pub de brasserie
034	Chartroom	Licence de salon-bar
035	Aqsarniit Hotel and Conference Centre	Licence de salle à manger
036	Aqsarniit Hotel and Conference Centre	Licence de salon-bar
BP001	Nunavut Brewing Company Ltd.	Licence de brasserie

Une prolongation a été accordée aux établissements suivants dont les demandes de renouvellement étaient incomplètes.

Numéro de licence	Nom de l'établissement	Type de licence	Prolongée jusqu'au
003	BPO Elks Lodge, local 570, Iqaluit	Licence d'association	Le 31 mai 2021
033	Siniktarvik Hotel	Licence d'établissement touristique	Le 31 mai 2021